

CHANTIERS

association école moderne des travailleurs
de l'enseignement spécial pédagogie freinet

Janni



Gambala

No 198

Novembre 1992

Sommaire

Page	3.	Les CIPPA- Suite des échanges au stage de Lamure. Philippe Geneste.
Page	6.	Bilan d'une classe d'adaptation. Michel Jouen.
Page	12.	Réflexion sur l'intégration d'enfants trisomiques . Hélène Roussey. (Article tiré de C.P.E.*).
Page	16.	Projet Pédagogique: Regroupements d'Adaptation. Patrick Robo et Raymond Blancas.
Page	18.	Offre de stage AIS. Patrick Robo.
Page	21.	Echanges et Communications. Service ICEM.
Page	23.	INFOS ICEM.
Page	24.	Appel LIVRETS SCOLAIRES "new look".
Page	25.	Droits de l'enfant. Jean le Gal.
Page	28.	Expression de nos classes.
Page	29.	Abonnements - Dossiers.

VERS CHANTIERS 200

Bientôt le numéro 200 de Chantiers dans l'ES. Un numéro historique qui correspondra à plus de 17 années d'échanges dans et par Chantiers sous sa forme actuelle. Certes, ces années de Chantiers ont été plus moins fastes pour les échanges et les activités de la Commission ES. de l'ICEM.

Mais Chantiers continue sa publication et nous comptons sur tous les lecteurs pour faire de ce n° 200 un N° digne de notre histoire coopérative. Vos envois d'articles, expressions adultes, et enfants à la rédaction de Chantiers. Le N° 200 de Chantiers, c'est en Janvier 1993.

A vous lire nombreux. Michel Fèvre.

VERS CHANTIERS 200

LES C.I.P.P.A.

A la suite de l'intervention de Philippe Geneste au stage de Lamure, sur les CIPPA (lire dans Chantiers 197 l'article Voyage au bout du Circuit), nous publions la discussion qui a eu lieu lors de ce même stage entre les participants.

Nous avons codé ainsi les noms des participants:

- Philippe Geneste = PG - Nicole Bizieau = NB - Jean Méric = JM -
- Frédéric Lespinasse = FL - Monique Méric = MM -
- Michel Fèvre = MF - Didier Mujica = DM - Patrick Robo = PR -
- Christian Sovac = CS -

NB: J'ai trouvé intéressant le point de départ; prendre la situation des ados avec leurs réalités, en face des réalités du chômage. Et pour ça sortir du scolaire, travailler avec les ados sur l'apprentissage de la vie et donc promouvoir une rupture avec les apprentissages scolaires, définir les apprentissages à partir du contexte et de l'état de fait et non d'un programme.

PG: Je crois important de partir du réel vécu. Par exemple, pour faire un travail sur la contraception, les MST,... l'intervention technique d'un professeur de biologie est inutile. Il faut partir de l'amour, des questions vraies. Du coup cela peut être plus intéressant de faire intervenir le MFPP ou une sage-femme. Ma formation est accompagnée d'une autre exigence : tout travail de réflexion, toute activité devrait aboutir à une production . Le jeune doit voir le but de l'activité pour en comprendre la finalité. Le français et les maths sont repris à la demande en travail individualisé, à l'intérieur de plages horaires définies.

CS: Tu es en bout de course à la fin du système scolaire. Ca ne doit pas être marrant; comment tu vis ça ?

PG: J'ai une grande latitude dans mon travail qui perent des prises de risques (absences, fugues...) avec les jeunes. Si on veut qu'ils deviennent autonomes, il faut laisser les expériences aller au bout. On ne peut pas agir sur les absences par exemple en intervenant directement. L'expérience faite, on peut mieux faire le point.

CS: Comment les jeunes viennent-ils au CIPPA ? Comment sont ils motivés ?

PG: La motivation n'existe pas; ils apprennent l'existence des CIPPA et cela correspond sans doute à des nécessités (bourses scolaires, besoin d'allocations familiales dans la famille ...)

FL: Depuis que nos élèves ont des cours de techno, ils ont une idée plus précise du travail manuel, en entreprise, en atelier...

PG: Les ateliers, c'est bien, mais il est important que le travail avec les profs d'ateliers se fasse en équipe. Je regrette de ne pouvoir travailler ainsi. De même je regrette de ne pouvoir travailler avec une personne compétente en création manuelle.

JM: L'effet des stages a été constaté en SES. Les enfants de 3ème et de 4ème de SES en stage n'ont plus la même attitude. Promotion ? Aspects positifs, mais aussi mitigés.

MM: C'est un monde nouveau.

PG: Les enfants qui vivent ce premier stage n'ont pas vécu d'échec en ce domaine. Ils éprouvent de la fierté, en même temps qu'une certaine crainte. Et quand ils reviennent au collège, ils ont "grandi". Ils regardent et considèrent la classe et les copains autrement; ou alors ils n'ont plus envie de travailler, considérant la classe et le travail comme des enfantillages, ou bien ils ont pris conscience de certains manques et se lancent avec acharnement dans le travail individuel, au CIPPA.

D'autre part, à mon collège, je revois au CIPPA à peu près un-tiers des jeunes sortis de 3ème de SES. Ce sont ceux qui étaient les plus passifs, les moins attentifs, les moins dynamiques. Ceux qui attendaient tout de l'extérieur. Hélas ce sont aussi ceux qui avaient les familles les moins aidantes. Alors c'est sûr que la pédagogie des CIPPA doit être une pédagogie de rupture avec celle que ces jeunes ont connue jusqu'à seize ans passés. Ce doit être une pédagogie qui pousse en avant, qui donne envie de quitter l'école, de prendre sa vie en charge.

DM: Je pense que l'on ne peut s'opposer à ce qu'ils restent. On ne peut leur demander de se prendre en charge en permanence, si on n'a rien à leur proposer. On n'a pas à imposer ce dont ils ne sont pas responsables.

Les enfants de bourgeois qui traînent en classe pendant des années, là on ne trouve rien redire. Et les jeunes des milieux défavorisés qui arrivent au bout du système scolaire sans rien, tu parles de pousser vers l'extérieur; C'est tout à fait incohérent que ce soit les plus jeunes et les plus défavorisés qui doivent prendre le plus tôt leurs responsabilités.

PG: Ce type de formation coûte cher et n'apporte rien à la société. En mettant les CIPPA à l'intérieur du collège, il y avait sans doute l'idée de montrer qu'il à la communauté du collège comment il secrétait de l'échec. Ce devait être un révélateur. Je crois Didier que tu te trompes. Laisser les enfants dans les classes ne résoud rien. Les jeunes qui arrivent sans fric, sans diplômes, doivent acquérir une relative autonomie. Les parents sont souvent un boulet. L'isolement géographique aussi. C'est pourquoi le travail sur l'autonomie est indispensable. Concrètement, par exemple, une des premières choses que l'on fait, c'est d'établir ensemble des règles de vie. On les écrit sur un carnet de bord. On établit aussi un règlement intérieur.

Ce règlement "CIPPA" est négociable à tout moment. Il permet une vraie réflexion puisqu'il doit prendre en compte le règlement intérieur du collège qui accueille le CIPPA. Cela implique une administration très souple, qui entre dans cette logique. C'est le cas à Thiviers.

On sait aussi pourquoi on garde les jeunes: ne pas gonfler les chiffres du chômage !!!

PR: Attention aux discours mannichéens; quels liens entre les deux lieux: école et monde du travail? On peut arriver par des liens entre les deux à des progrès. Rentrer dans le monde du travail, c'est initiatique; c'est devenir grand.

PG : L'alternance joue un rôle de motivation, c'est indiscutable. Mais son intégration dans le projet n'est pas réalisée. L'entreprise a une logique qui ne cadre pas avec la logique éducative.

DM : N'y-a-t'il pas danger à réserver un travail sur l'autonomie aux gamins en échecs et de réserver l'appropriation de la culture universelle aux autres ?

PG : Le travail sur l'autonomie n'est pas réservé aux gamins en échec. Mais je travaille en CIPPA et je parle de cette pratique. Les enfants ont des difficultés; c'est un groupe hétérogène. Je ne peux faire classe traditionnelle, car s'ils en sont là, c'est qu'ils en ont soupé ! Quant à la culture, je ne crois pas que la seule culture soit la culture classique. L'enjeu culturel est un enjeu social. Il y a plusieurs hypothèses:

1- Partir de leur culture; ce qui signifie travailler sur des modes de vie et des comportements culturels spécifiques. Sur un groupe hétérogène, ce ne peut être très facile.

2- Partir d'une culture liée à la jeunesse. Si je travaille sur la BD, c'est parce que c'est un art riche. Qui n'est sans doute pas dans leur culture, mais qui possède des modes d'expressions (images) et des codes de langages proches des leurs.

3- Il y a aussi le niveau de la culture prolétarienne. Ils accrochent bien par exemple sur le livre d'un ouvrier des espaces verts. Pol Ardenne titulaire d'un DFEO et qui relate son expérience d'alcool (Une bière s'il vous plait).

4- Enfin il y a l'analyse de la culture dominante, elle aussi une culture de l'image. Est-il faux de penser que s'émanciper de cette culture c'est aller vers l'autonomie ? Je vois dans cette attitude une réponse à cette citation de Freinet dans la Formation de l'Enfance et de la Jeunesse: " Un enfant qui se ferme à la culture scolaire se ferme à la culture dans une société où la culture scolaire est la seule que la société offre aux jeunes ".

MF : Attention dans nos discussions aux glissements du particulier au général.

MM : L'important c'est d'avoir quelque soit le lieu, le souci de rendre le jeune créatif, mais aussi désireux d'être autonome. Aux JE d'Albertville il avait été dit que les enfants ayant eu des expériences de créativité étaient moins soumis au chômage que les autres.

PR : Une piste de travail: la coopération correspond-elle à l'enfant ? Ou bien serait-ce une erreur de la mettre en place ?

PG : La conclusion, laissons la à Sylvestre et sa BD aveugle.
(Voir pages 17-18-19 de Chantiers 197).

VOS REACTIONS SUR CETTE SERIE D'ECHANGES AUTOUR DE L'ARTICLE

" VOYAGE AU BOUT DU CIRCUIT "

à la rédaction de Chantiers ou à Philippe Geneste.

BILAN

D'UNE CLASSE D'ADAPTATION

~~Philippe GENESTE~~ Michel JOUEN

Il y a deux ans, je travaillais en classe de perfectionnement à mi-temps, l'autre mi-temps étant consacré à un soutien pour les enfants en difficulté et l'animation BCD pour tous les élèves de l'école.

L'an dernier, la classe de perfectionnement étant fermée, je travaillais en classe d'adaptation à l'école primaire et à l'école maternelle de Molay Littry. Je prenais les enfants en difficultés en "adaptation", puis j'animais la BCD avec tous les enfants de l'école, puis je travaillais une heure avec les enfants ayant de gros problèmes.

Cette année, au vu des résultats insuffisamment positifs pour ces derniers, j'ai demandé à l'I.E.N., avec l'accord des équipes pédagogiques des deux écoles, de pouvoir (re)travailler en classe d'adaptation "fermée" l'après midi, les enfants étant intégrés dans les classes "ordinaires" le matin pendant que je prends tous les élèves de l'école en BCD et que je prends en regroupement d'adaptation des enfants des cycles 1 et 2 (sauf petite section de maternelle).

Le regroupement d'adaptation et la BCD ne posent aucun problème et même sont tout à fait bénéfiques. La création de cette classe d'adaptation fermée, l'après midi, permet aux 13 enfants en grande difficulté de l'école primaire, de travailler le matin en intégration avec des enfants de leur âge (à peu près) et l'après midi, de trouver une classe coopérative qui travaille sur la base d'un P.A.E (projet d'action éducative) orienté vers la protection de l'environnement et d'un Plan de Travail (qu'ils connaissaient en grande section de maternelle mais dont ils ne profitent plus dans les classes primaires). Ainsi pourront-ils prendre des initiatives, acquérir une certaine autonomie, le sens de la responsabilité et affirmer leur personnalité, ... du moins je l'espère et je le crois.

Ayant comparé les deux formules et amélioré la première (classe d'adaptation à mi-temps / regroupement d'adaptation + BCD), c'est celle-ci qui me semble délaissier le moins d'enfants, ceci dans la mesure où il n'existe pas chez nous de classe de perfectionnement (ou CLIS).

Je rappelle l'importance, pour moi, de ne pas être uniquement l'instituteur des enfants en difficulté et de pouvoir travailler à certains moments avec TOUS les enfants de l'école (en BCD par exemple), avec l'accord de l'équipe pédagogique.

INTEGRATION DES ENFANTS RELEVANT DE C.L.I.S.
(classe d'intégration scolaire)
Circulaire n° 91-302 18 novembre 1991 BO n°3 16 janvier 1992

Le texte est satisfaisant et cohérent avec la loi d'orientation. Il précise même des notions oubliées avant : coopération, solidarité, citoyenneté, ...

Notons tout particulièrement les effectifs limités à 12 (c'est encore beaucoup dans certaines classes), la notion de groupe classe de référence, et la notion d'intégration de l'instit dans les conseils de cycles, les conseils d'école, et sa participation à la modification du Projet d'Ecole.

Mais ne sont-ce point de belles paroles, comme le projet Jospin ?
La circulaire parle de moyens, mais lesquels ?
Elle parle de Formation Continue, mais quand ? et comment ?
Elle parle de concertation, mais sur quel temps ? Actuellement 26 heures + 1 + 1'heure de synthèse ; c'est insuffisant.
Nous contestons le rôle de l'I.E.N.

La circulaire préconise l'intégration de ces enfants dans les classes ordinaires, c'est bien mais ...

- Il faut prévoir l'accueil de ces enfants dans ces classes :
- limiter à 20 les effectifs (moins pour les cas difficiles).
- créer des postes d'instituteurs spécialisés pour aider les enseignants qui accueillent.
- créer au moins une classe d'adaptation par école.
- organiser une formation spéciale pour les instituteurs des classes "ordinaires".
- prévoir du temps (heures de recherche, de préparation d'enquêtes,...) ce qui implique un instituteur supplémentaire par école.
- tenir compte dans la carte scolaire des classes accueillant ces enfants.

Le mieux serait une classe (CLIS) à mi-temps où les enfants handicapés se retrouveraient dans une structure coopérative, l'autre mi-temps étant consacré par l'instituteur à une aide dans les classes "ordinaires" et à la prise en charge de tous les enfants de l'école dans le cadre d'activités "moins scolaires" (ex: la BCD) suivant le Projet d'Ecole, pour dédramatiser le rôle de l'instituteur spécialisé.

DANS LES SECTEURS OU IL N'EXISTE PAS DE CLIS :

- 1) Demander la création d'une CLIS par canton.
- 2) Une classe d'adaptation sera consacrée à mi-temps à l'accueil de 12 enfants handicapés, l'autre mi-temps devant être utilisé en adaptation pour les élèves en difficulté, l'animation de la BCD, suivant le Projet d'Ecole avec tous les enfants de l'école.

BILAN DU TRAVAIL réalisé en classe d'adaptation dans les écoles primaires Centre et Maternelle de Le Molay Littry. Ce bilan est rédigé le 20 décembre 1991, après concertation avec le psychologue scolaire du G.A.P.P. et les instituteurs des écoles concernées.

Les concertations pour établir ce bilan ont été faites, avec le psychologue, sur le temps prévu le lundi ; avec les instituteurs elles ont eu lieu hors du temps de travail et seront donc comptabilisées dans les heures de concertation prévues par la loi du 1/03/1990, à raison de 30 à 60 minutes par classe, soit 5 heures pour l'instituteur de la classe d'adaptation. Il n'a pas encore été tenu compte des heures de concertation (Conseil d'école entre autre) que ce dernier doit suivre en plus de celles de l'école primaire.

Lors de ce premier trimestre 1991/92, je me suis occupé des enfants du cycle des apprentissages premiers, du cycle des apprentissages fondamentaux et du CE 2.

Soit, en adaptation :

- de 5 à 10 enfants (selon leur choix) en Petite Section de l'école maternelle,
- de 7 enfants en Moyenne Section
- de 7 + 6 enfants en Moyenne et Grande Section
- de 10 enfants en Grande Section
- de 12 enfants en 2ème année du Cycle des Apprentissages Fondamentaux
- de 9 enfants en 2ème et 3ème année du Cycle des Apprentissages Fondamentaux
- de 11 enfants en 3ème année du Cycle des Apprentissages Fondamentaux
- de 10 enfants en CE 2

soit un total de 72 enfants sans compter les enfants de la Petite Section.

15 enfants de l'Ecole Primaire Mixte Centre viennent chaque soir dans ce "regroupement d'adaptation".

soit, dans le cadre des Projets d'Ecole, de tous les enfants des deux écoles, ce qui fait $109 + 173 = 282$ élèves.

Les premiers résultats de ce travail d'adaptation m'ont amené, en accord avec les collègues concernés et le psychologue, à cesser l'aide avec 8 enfants de l'Ecole maternelle et 4 de l'Ecole du Centre.

Des progrès significatifs me font espérer l'arrêt de ces interventions auprès de 6 enfants de l'Ecole maternelle et de 7 de l'Ecole du Centre dans le courant du trimestre prochain.

Au niveau CLIS (section des enfants ayant de grandes difficultés), j'ai déjà cessé de travailler avec l'un des enfants, qui ne vient donc plus qu'en adaptation. Quant aux autres, ils ont de trop gros problèmes pour que l'on puisse envisager de cesser bientôt l'aide que je leur apporte.

De l'avis de tout les parents et enseignants, le fait de prendre TOUS les enfants des deux écoles à un moment ou à un autre dédramatise mes interventions, surtout en adaptation.

Les enfants pris en charge dans la classe d'adaptation ne font aucune difficulté pour participer à ces travaux (à l'Ecole maternelle, certains enfants non concernés sont même déçus de ne pas être appelés avec les premiers).

Dans le cadre des Projets d'Ecole, mes interventions se sont basées sur les priorités choisies par les deux équipes pédagogiques :

- à l'Ecole maternelle, le langage et l'approche du document écrit,
- à l'Ecole du Centre, le goût de la lecture, l'expression par l'écrit et le langage, à travers le travail en BCD, et l'apprentissage de la démocratie et de la tolérance dans le cadre de la Coopérative Scolaire.

Je retrouve de nombreux enfants de la classe d'adaptation dans les activités de la coopérative et entre autre à la BCD dans les interclasses, ce qui prouve l'importance de ce travail collectif pour l'intégration des enfants en difficulté.

Par contre, l'intégration des enfants ayant des handicaps plus importants (que je prends chaque jour sauf le vendredi, pendant 50 minutes) ne s'avère pas toujours positive.

Au bénéfice de cette intégration, un enfant issu de la classe de perfectionnement est en passe d'apprendre à lire, en CP, mais son âge (9 ans et demi) pourrait poser des problèmes à brève échéance. Trois autres enfants progressent bien.

Par contre pour les 10 autres, l'intégration ne se fait pas bien : s'ils sont généralement bien reconnus comme élèves de la classe d'accueil, ils présentent un tel décalage de connaissance (qui s'accroît) avec les autres élèves que les maîtres sont très inquiets. Ils craignent un rejet qui se fait sentir par moments. Quand je vais chercher dans leur classe les enfants en difficulté, j'entends parfois leurs camarades dire : "Ce sont ceux qui ne savent pas lire !" d'un ton moqueur.

Les collègues craignent surtout de ne pas avoir assez de temps à leur consacrer alors que ces enfants demandent une attention presque constante. L'état de fatigue de ces collègues, en fin de trimestre, montre que leurs craintes ne sont pas vaines.

Il est certain que la classe d'adaptation a apporté beaucoup de bien aux enfants en difficulté et les a mieux intégrés à l'école. Elle permet en outre de prévenir des handicaps décelés dès l'école maternelle, mais elle n'est pas suffisante pour les enfants présentant des handicaps plus importants.

BILAN DE LA CLASSE D'ADAPTATION (janvier à mai 1992)

Après des exercices sur fiches (en lecture et mathématiques), et des travaux d'expression afin de faire une transition entre la classe d'adaptation et la classe accueil, les enfants ont beaucoup travaillé sur le Lexidata et sur des situations pratiques de la vie de tous les jours (jeux, cuisine, travaux manuels,...) les amenant à écrire et calculer. Nous avons choisi de grands thèmes, dans le cadre de projets impulsés, soit par un concours (bande dessinée) ou par l'école, en réunion de coopérative.

Dernièrement, le thème choisi était "le Roman de Renart", à l'initiative de la bibliothèque de Bayeux.

Pendant que, en BCD, tous les élèves de l'école (dont les enfants du regroupement d'adaptation) inventaient de nouvelles ruses de Renart, à l'instar des "branches" du XII^{ème} siècle, les enfants de la classe d'adaptation jouaient à des jeux extraits de "Grand J" (revue pour enfants des P.E.M.F.), puis en inventaient de nouveaux sur le thème du renard.

Quant aux enfants que je regroupe tous les soirs de 15 heures 30 à 16 heures 20, parce qu'ayant de grosses difficultés, ils ont passé une journée en forêt, avec le Centre de Découverte de l'Environnement "Le Fayard" pour enquêter sur la flore, la faune et la protection de la forêt. En groupes, ils ont exploité cette promenade sur 4 thèmes :

-les animaux -les plantes -les jeux -la protection de la forêt.
Les travaux sont affichés dans la classe, ils seront exposés lors de la kermesse.

Les plus grands ont travaillé sur documents (surtout BTJ), les plus petits illustrant ce qu'ils avaient vu et dictant, puis recopiant avant de lire la légende de leurs dessins et les photos prises sur place.

Afin de contrôler les acquis, j'entame une nouvelle phase sur des fiches (PEMF) et inclus des jeux de reconnaissance (Nathan). La classe a participé au journal "LE ROMAN de RENART" dans le BESSIN".

Comme je le disais, lors du bilan de décembre, le travail en regroupement d'adaptation, tant à l'école primaire de Littry Centre qu'à l'école maternelle a été profitable aux enfants en difficultés légères. Mais malgré cinq séquences par semaine pour ceux qui ont de grosses difficultés (certains relevant de CLIS), le temps que j'ai passé avec eux a été insuffisant, - les instituteurs qui les ont accueillis en "intégration" pensent de même : leurs classes sont vraiment trop chargées pour pouvoir intégrer ces enfants qui ont besoin de beaucoup d'attentions.

L'avant dernier bilan de l'année m'amène à l'estimation suivante pour l'an prochain :

- 8 enfants nés en 1985 auront encore besoin d'aide l'an prochain.
- 4 enfants nés en 1984 auront encore besoin d'aide l'an prochain.
- 2 enfants nés en 1983 auront encore besoin d'aide l'an prochain.
- 4 enfants nés en 1982 auront encore besoin d'aide l'an prochain.
- 2 enfants nés en 1981 auront encore besoin d'aide l'an prochain.

dont 15 ayant besoin d'une aide permanente (sans tenir compte des

départs dans une autre école ou établissement décidé par la CCPE).

De l'école maternelle pourraient venir 5 enfants en difficulté et 5 autres ayant besoin d'aide diverses.

De plus 5 enfants de la moyenne section (1er cycle- 2) ont des difficultés importantes, 7 autres auront besoin d'un suivi à l'aide actuellement apportée.

En conclusion :

Du fait du nombre important d'enfants en grandes difficultés, il serait souhaitable de recréer une classe à mi-temps pour les accueillir, comme l'an dernier. Ils seraient intégrés, l'autre moitié du temps, dans des classes ordinaires en fonction de leurs âges (pour les plus âgés) et de leur niveau scolaire pour les élèves n'ayant pas démarré en lecture.

L'instituteur de la classe d'adaptation leur apporterait l'enseignement spécialisé le matin ou l'après midi (suivant la proposition du Conseil d'Ecole), soit 15 séquences. Il aiderait les autres enfants en difficultés tant à l'école du Centre qu'à l'école maternelle, soit 6 séquences pour les cycles 1 et 2. Il utiliserait les 6 séquences restant en BCD à l'école primaire, où il recevrait tous les enfants par demi-classes.

Info —

L'Association pour l'Intégration Scolaire des Enfants Trisomiques et Handicapés Mentaux publie un Guide de l'Intégration des enfants et adolescents handicapés.

Ce guide, élaboré à partir de l'expérience de parents d'enfants handicapés mentaux de Seine-Saint-Denis, s'efforce d'analyser le problème de l'intégration scolaire de ces enfants et de fournir des informations aux parents comme aux personnels éducatifs. On y trouve des informations sur des modalités d'accueil dès la prime enfance, à l'école maternelle, primaire et dans l'enseignement secondaire. Le guide contient en outre une présentation des services d'éducation spéciale ainsi que des droits des familles devant les commissions de l'éducation spécialisée.

Ce guide s'obtient sur simple demande accompagnée d'une enveloppe format 21 x 29,7 affranchie à 11,30 F à adresser à :

Association pour l'Intégration des Enfants Trisomiques et Handicapés Mentaux

55 allée de la Limite

93340 LE RAINCY

réflexion sur l'intégration dans la classe dite intégrée d'enfants trisomiques

Hélène ROUSSEY
Mulhouse

"Comme les autres, ce sont des enfants ...
Comme les autres, ils ont droit:
-à une éducation qui développe au mieux
leur potentiel intellectuel,
-à un respect de l'originalité de leur
personne et de leur environnement."

Professeur LEJEUNE
(a découvert l'aberration chromoso-
mique de ce type de déficience)

Une précédente livraison de Chantiers Pédagogiques de l'Est (n°216/217 daté d'avril/mai 1992) présentait la classe intégrée d'enfants trisomiques à l'école élémentaire de Dornach-Centre (Mulhouse, Haut-Rhin), avec quelques réflexions sur les caractéristiques de ces enfants et les motivations qui m'ont conduite à travailler avec eux.

L'intégration d'une classe d'enfants différents ne se décrète pas ni à plus forte raison ne s'improvise:

- quel serait l'idéal?
- qu'en est-il concrètement dans mon école?
- comment ajuster en permanence le concret à l'idéal?

l'Intégration dans l'idéal

Deux textes de référence:

"Le gage d'une intégration réussie reste la qualité de l'accueil que l'enfant va recevoir au sein de l'école et de la part de tous les partenaires...Avant d'engager un projet d'intégration aussi généreux soit-il, il est nécessaire d'expliquer et surtout de convaincre..."

- "Trouver une école accueillante, bien équipée, bien située et la préparer: informations à tous les niveaux (enfants, enseignants, personnel de service, parents d'élèves)"

(in "Cahiers de l'Education" et "Revue de l'Union Nationale des Associations de Parents d'Enfants Inadaptés-UNAPEI")

Ainsi, pas d'intégration sans volonté intégrante, sans milieu intégrant, c'est à dire accueillant, disposé, équipé, adapté. Tarte à la crème de notre société (on veut intégrer tout le monde: étrangers, jeunes, marginaux, handicapés, etc...), l'intégration n'est qu'un voeu pieux et sans effet si elle ne s'accompagne d'une sincère disposition à accueillir. L'intégration ne se fait jamais à sens unique.

Une école intégrante serait donc une école où tout le personnel a choisi de recevoir des enfants différents après sérieuses informations. Chaque enseignant est prêt à ouvrir les yeux sur ce qui pourrait intéresser ou stimuler ces enfants et ainsi les accueillir à certaines occasions dans sa classe. Chacun devrait avoir souci d'informer ses propres élèves et de les préparer à comprendre et à accueillir.

Bien que différents, ces enfants doivent vivre réellement les projets de l'école (sorties, P.A.E., etc...) compte tenu de leurs possibilités évidemment.

Que l'on prenne conscience aussi qu' "Intégration" n'est pas synonyme d' "Identification". Qu'on réalise que ces enfants ont d'autres besoins que les écoliers des autres classes, plus de souplesse dans les horaires par exemple. Certains enfants quittent la maison à 7h30 et ne rentrent que vers 16h45. C'est bien long pour des enfants de santé fragile.

L'Education Nationale devrait mettre à la disposition de telles classes des intervenants spécialisés tels que psychologue, psychothérapeute et psychomotricien. L'enseignant qui passe 6 heures par jour avec ces enfants aurait besoin de temps en temps de parler des problèmes rencontrés avec un personnel qualifié.

L'Intégration ... dans la réalité

Quand en 1980 la classe intégrée a été créée à Mulhouse par la volonté de quelques parents d'enfants trisomiques... je suppose qu'il n'y a pas eu d'improvisation et que l'école Albert Camus a été préparée à cette implantation.

Par contre, quand en 1984, la classe d'enfants trisomiques est transférée de l'école Camus à l'école Dornach Centre, les conditions idéales d'intégration semblent bien négligées:

-Les critères qui déterminent le choix de Dornach Centre sont avant tout des critères de géographie et d'intendance: l'école n'est pas loin de l'ancien emplacement, elle dispose de locaux vides et d'une cantine scolaire... ce qui n'empêchera pas de choisir la salle la plus sombre de l'établissement, peu indiquée pour des enfants trisomiques dont la vue est généralement mauvaise.

-Appelés à y rester jusqu'à l'âge de 14 ans où ils seront admis en I.M.Pro, les enfants trisomiques de l'époque ont plus de 10 ans. Certains ont des attitudes violentes et incontrôlées notamment sur le plan sexuel. D'où méfiance et crainte de certains parents d'élèves et de collègues non préparés à l'arrivée d'une telle classe!

-Quant à l'encadrement de la classe, les maîtres se succèdent de 1984 à 1987, plus ou moins intéressés, plus ou moins volontaires, sans formation spécialisée.

Expliquer, convaincre, accueillir, préparer ... les gages d'une Intégration réussie

sont bien loin d'être réunis.

En 1987, l'arrivée d'une enseignante titulaire du C.A.E.I. ayant déjà une longue expérience de l'enfance inadaptée permet à l'école de mieux accepter cette classe. Certains enseignants font un réel travail d'intégration (heures de sport en commun, classe verte commune avec une autre classe, voyage en avion à Nice avec un CM2...) L'intégration se met en route.

effort permanent

La présence d'enfants différents au sein d'une école n'est pas toujours chose facile.

Autant l'accueil par les autres enfants ne pose pas problème, sinon celui d'éviter des comportements trop "protectionnistes", autant il est difficile à certains enseignants de "s'y faire".

On peut sinon le comprendre, du moins l'expliquer.

Les enfants trisomiques sont différents. Les autres parlent, se souviennent, se contrôlent (pas toujours), se débrouillent mieux, sont susceptibles de progrès ... pas eux... ..ou du moins pas dans le même sens ni au même rythme. Leurs valeurs sont "autrement et ailleurs", difficiles à reconnaître, lentes à naître.

Il faut "s'y faire" et ce n'est pas évident.

Si l'enseignant a en charge une classe intégrée il a en même temps la charge d'aider l'environnement scolaire à devenir intégrant. Surtout si comme on l'a vu, la préparation d'accueil a été négligée. Peu à peu il doit se faire des alliés, des complices, des collaborateurs.

L'enseignant d'une telle classe, une CLIS comme on dit actuellement (Classe Intégrée Spécialisée) aurait tendance à attendre peut-être un peu trop de ses collègues. Chacun a de nombreuses occupations avec sa classe et oublie, ce qui est humain, cette classe "différente".

COMMENT ACTUELLEMENT SE PASSE L'INTEGRATION A L'ECOLE DE DORNACH ?

Mes élèves côtoient les enfants de l'école à la récréation et à la cantine. Ils ne sont pas exclus et les autres enfants réagissent positivement à leur présence.

Mes compétences en musique m'ont permis d'intégrer mes élèves en maternelle et en CP, CE1. J'anime chants et rythme dans ces classes et mes élèves chantent, bougent, dansent avec d'autres enfants.

Suite à ces activités, la directrice de l'école maternelle voisine de notre école nous reçoit à d'autres occasions que la musique: sortie au zoo, à la caserne des pompiers, excursion scolaire, fête de Saint Nicolas, jeu de piste pour trouver le nid de Pâques, défilé de carnaval, etc...

Les enfants de la maternelle sont déjà préparés à côtoyer "en primaire" des enfants différents et il n'y aura plus d'affolement de petits de C.P. devant tel enfant un peu "brutal" ou "bruyant".

Je dirige une heure par semaine la chorale de l'école; mes élèves sont alors repartis dans cinq classes. Les collègues les acceptent sans problème et deux d'entre elles s'investissent dans des actions éducatives qui dépassent le gardiennage. Timidement on commence à inviter les plus grands à certaines activités (visite d'une exposition, film à voir, sécurité routière).

Les deux aînés de la classe suivent les heures d'Education Physique avec un CMI et un CM2. Dans l'une des classes un élève est chargé de chercher le jeune dans ma classe et il n'oublie jamais.

Une institutrice de CP est toujours prête à nous recevoir (éducation physique, éveil).

Je prépare l'ARIA 92 avec les deux CP et un CE1.

Depuis cette année quatre enfants suivent les cours d'Education Religieuse avec des enfants de CP et CE1 (1). Les catéchistes sont très ouvertes. Benoît a désiré faire sa première communion non dans sa paroisse mais avec les enfants de Dornach: signe positif d'une vraie intégration. Désir réalisé le jour de l'Ascension."Il était beau comme un sou neuf".

Avec la présence de mon aide, certains enfants participent au projet de l'école:peinture d'une fresque sur un grand mur longeant la cour de récréation.

L'an passé mes élèves ont participé à un concours de dessins organisé par la C.M.D.P. de Dornach; deux d'entre eux ont eu un prix. Quelques dessins primés illustrent les douze mois de l'année. Au mois de juin figure celui d'Aminata, l'une de mes élèves.

Avec la chorale, les CP, un CE1, une classe maternelle, nous participerons en juin à deux après-midi ARIA 1992... et ma classe dansera et chantera lors d'un spectacle donné par l'école le jour de la kermesse le 27 juin.

Ils font bel et bien partie de l'école.

La grande majorité des collègues est de plus en plus compréhensive et accueillante, la concierge est débordante de générosité.

Cette classe est enfin reconnue par la Ville qui cette année a été généreuse... et par l'Education Nationale qui a des projets prêts à se concrétiser.

Effort permanent d'intégration qui porte enfin ses fruits.

Hélène ROUSSEY
Mulhouse, juin 1992

(1) note de CPE: en vertu du Statut Local propre aux départements du Rhin et de la Moselle l'enseignement religieux est dispensé dans le cadre de l'école publique.

PROJET PEDAGOGIQUE

MISE EN PLACE D'UN POSTE DE REGROUPEMENTS D'ADAPTATION
DANS UNE SALLE DE CLASSE AMENAGEE EN
ATELIERS PEDAGOGIQUES PERSONNALISES.

NB : La mise en oeuvre de ce projet s'inscrirait dans un processus évolutif du fait de son aspect novateur. Tout d'abord le champ de l'expérience se limiterait au groupe scolaire Gaveau, Macé, Carnot. Ensuite il pourrait s'étendre aux autres écoles du secteur scolaire (en voie d'être) reconnu Zone d'Éducation Prioritaire.

I / OBJECTIFS :

Créer dans l'école un lieu spécifique et adapté qui permette, par une différenciation pédagogique de ... :

✦ Mieux gérer l'hétérogénéité de nos classes (niveaux d'acquisition, rythmes d'apprentissages, etc.)

✦ Mettre en oeuvre des actions de remédiation plus personnalisées (associer activement les enfants aux apprentissages ; remise en cause du statut de l'erreur, etc.)

✦ Permettre au plus grand nombre d'enfants, par une individualisation des activités, du travail, d'acquérir autrement, et de manière complémentaire les compétences acquises en fin de cycle : les compétences dans le domaine de la langue, celles d'ordre disciplinaire, et plus particulièrement, les compétences transversales (méthodes de travail, traitement de l'information, évaluation formative, etc.)

✦ Aider les enfants à prendre conscience de leurs capacités et potentialités

✦ Amener les enfants à une autonomie progressive

✦ Amorcer ou améliorer un travail d'équipe entre des enseignants

II / MOYENS :

LE LIEU :

Une salle de classe du groupe scolaire attenante à la B.C.D.⁽¹⁾, salle aménagée et équipée pour permettre l'accueil et le travail de groupes d'enfants :

- appartenant à une classe,
- appartenant à un cycle,
- ou, éprouvant des difficultés communes dans un domaine spécifique.

LES OUTILS :

- Outils d'évaluation formative (échelles, plannings...)
- Outils d'individualisation (fichiers, livrets, cahiers, classeurs personnels, plans de travail...)
- Documentation (dictionnaires, répertoires orthographiques, Bibliothèques de Travail...)

ORGANISATION :

- Planification de l'utilisation de la salle (système de rotations)
- Identification et repérage par couleurs du matériel (par cycles et par disciplines...)
- Règles communes de fonctionnement et d'utilisation des différents outils
- Régulation (adultes/adultes, adultes/enfants) en fonction du vécu de cette nouvelle organisation pédagogique.

PERSONNEL :

- Chaque enseignant volontaire accompagnant tout ou partie de sa classe,
- Enseignant spécialisé "E" chargé de regroupements d'adaptation dans le groupe scolaire (Gaveau, Macé, Carnot). Travail avec l'enseignant volontaire ou travail avec un groupe d'enfants en difficultés.
- Enseignant spécialisé "G" pour la rééducation à dominante pédagogique avec un petit groupe d'enfants.
- Psychologue scolaire, dans le cadre d'un travail d'équipe, en collaboration étroite avec les enseignants pour la mise en oeuvre et le suivi de ce projet.

III / MISE EN OEUVRE DU PROJET :

- Soumis au personnel des trois écoles pour accord entre les volontaires.
- Soumis à l'I.E.N. (2)
- Porté à la connaissance des enfants concernés et de leurs parents.
- Choix de tests adéquats.
- Achat de matériel adéquat et installation de la salle en A.P.P. (3) avec disposition matérielle et repérage pratique des outils.
- Evaluation diagnostique personnalisée sur la Lecture, l'Orthographe, les Opérations... avec des tests collectifs les plus exhaustifs possibles, adaptés à la diversité de la population scolaire (forte population d'immigrés), et en adéquation avec les objectifs à atteindre en fin de cycle.
- Dépouillement des résultats en vue d'une exploitation :
 - . au plan collectif (dans les classes d'origine)
 - . au plan individuel (dans la salle d'A.P.P.)
- Restitution aux enfants sous une forme compréhensible (tableaux, histogrammes, graphiques...) pour une prise de conscience de leurs points forts et faibles, et sous une forme communicable aux parents.
- Programmation de la personnalisation des apprentissages personnalisés dans cette salle d'A.P.P.
- Evaluations à échéances régulières (chaque trimestre) permettant un repérage des compétences et des acquisitions dans le livret de l'élève.
- Validation en fin d'année scolaire et réexamen pour aménagements éventuels pour l'année suivante.

P. ROBO & R. BLANCAS
le 14.10.92.

<u>DOCUMENTS & TEXTES DE REFERENCE</u>
--

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - B.O.E.N. Spécial n°9 du 3 Octobre 91) - Circulaire n°90-082 du 09.04.90 sur la Mise en place et organisation des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté. - Bulletin de circonscription "PEDAGOGIE DIFFERENCIEE, DIFFERENCIATION PEDAGOGIQUE, DIFFERENCIER SA PEDAGOGIE ? ... DES REPONSES." - Compte-rendu de Journées pédagogiques A.I.S. en auto-formation (Novembre 91) |
|--|

A. I. S. / OFFRE DE STAGE / P. D. F.

PRINCIPE D'UN STAGE EN AUTO - FORMATION :

A l'issue des 4 séances de travail en auto-formation (1/2 journées) qui ont eu lieu en octobre-novembre 1991 avec le personnel A.I.S. de Béziers, la question d'un stage s'est posée.

Compte tenu du vécu de ces journées pédagogiques, de la richesse de la réflexion menée, de leur apport formateur ; compte tenu du besoin d'approfondir certains points abordés ; compte tenu du besoin d'élaborer des stratégies d'action psycho-pédagogique...

le besoin d'un stage de travail est unanimement ressenti.

Le groupe des enseignants A.I.S. de Béziers propose donc un stage en auto-formation dans le cadre du Plan Départemental de Formation.

CONTENUS / PROGRAMME D'UN TEL STAGE :

Le thème :

STRATEGIES AVEC DES ENFANTS EN DIFFICULTES

- Outils et techniques d'organisation
- Outils et techniques d'évaluation
- Outils et techniques d'individualisation

DANS LA CLASSE, L'ECOLE & NOUVELLES I.O. / INTEGRATION, CLIS.

Points corrélatifs avec le thème à traiter :

- * Etude et mise en oeuvre des nouvelles Instructions Officielles sur l'Intégration, les CLIS.
- * Liens entre outil d'évaluation et processus d'apprentissages
- * Fonctionnement de la classe permettant l'individualisation
- * Articulation des activités individuelles, de groupes et collectives
- * Outils adaptés pour non-lecteurs "âgés"
- * Langage, communication avec des non-francophones
- * Psychomotricité en classe spécialisée
- * Outils d'évaluation :
 - ceux qui existent : --- étalonnés, scientifiques
 - établis par des enseignants
 - création d'outils d'évaluation pour nos classes
- * Comment évaluer : - les apprentissages (le cognitif)
 - la communication
 - la socialisation
- * Projet d'insertion d'un enfant de Perf., de CLIS, en classe ordinaire
- * Préparer l'accueil d'un enfant en S.E.S.

Pour information et aides -

Personnels concernés par ce stage :

Prioritairement les membres de l'A.I.S. de Béziers.
15 à 20 personnes.

Déroulement prévu du stage :

- Travail suivant différentes techniques d'animation :
 - . conférences
 - . études de cas
 - . réunions-discussions
 - . travaux en petit groupes
 - . etc.
- Interventions de spécialistes sur la notion de "Handicap" (Médecins scolaires, Pédo-Psychiatre, Médecin PMI)
- Présentation de livres relatifs au thème
- Projection de cassette vidéo en rapport avec le thème
- Visite de classe mettant en oeuvre ce fonctionnement
- Etude/Analyse d'outils d'évaluation, d'individualisation
- Elaboration d'un Journal-Document de stage
- Etc.

Conditions matérielles souhaitées :

- * Lieu : Ecole Gaveau - BEZIERS
- * Durée : Deux sessions :
 - 1 semaine au 1er Trimestre 92/93
pour étude et mise en oeuvre
 - 1 semaine au 1er Trimestre 93/94
pour évaluation et approfondissement

Conditions financières souhaitées :

- * Frais de Documentation, Préparation, Fonctionnement :

Courrier, Téléphone.....	200.00
Location V.H.S.....	500.00
Bibliographie.....	1000.00
Photocopies.....	1000.00
Journal_Document de stage.....	800.00

=====
TOTAL..... 3500.00

NB : Les intervenants extérieurs viendront bénévolement.

Les responsables de ce stage :

Francis MIRALVES : Instituteur CAPSAIS
Patrick ROBO : Instituteur CAPSAIS et Maître Formateur, (Cf
Dossier Administratif pour expérience antérieure)

- STAGE DE FORMATION CONTINUE - Ecole Gaveau - BEZIERS -

* STAGE P.D.F. DE BEZIERS - Du 23 au 28 Novembre 1992 *

	LUNDI 23	MARDI 24	JEUDI 26	VENDREDI 27	SAMEDI 28
9H	ACCUEIL des remplaçants en classe	M. Druet Mme Gislon M Bertouy A.I.S. du BITERROIS N.P.E & A.I.S.	Mmes Lavigne, Lechat Roche, Courragier	ORGANISATION PEDAGOGIQUE D'UNE CLASSE ou STRUCTURE SPECIALISEE	LIRE / ECRIRE outils pour non-lecteurs âgés
10H	DENARRAGE DU STAGE & PRESENTATIONS	M. Marciano NOTIONS DE HANDICAPS	DEPISTAGES DES HANDICAPS LES DIFFERENTS SERVICES SOCIAUX	ATELIERS sur OUTILS DE GESTION DE LA CLASSE et DES APPRENTISSAGES pour Enfant / Adulte	BILAN DE STAGE & LES SUIVIS
11H	LE POINT SUR A.I.S du BITERROIS	HARMONISATION ECOLE / SANTE POUR L'ENFANT	LIENS ECOLE MEDECINE SCOLAIRE		RETOURS dans les CLASSES
12H	REPAS	REPAS	REPAS	REPAS	
14H	PROJET DE SALLE EN ATELIERS PEDAGOGI QUES PERSONNALISES	M. Druet Mme Gislon M Bertouy NOUVELLE POLITIQUE D'INTEGRATION & DEVENIR DES STRUCTURES A.I.S.	LE POINT APRES LES INTERVENTIONS	MISE EN COMMUN DES ATELIERS DU MATIN	
15H	Préparation de la journée suivante		ANALYSE D'OUTILS D'EVALUATION & LIVRETS SCOLAIRES	CREATION D'OUTILS D'EVALUATION POUR NOS CLASSES	
16H	DOCUMENTATION / ATELIER DES ECRITS	DOCUMENTATION / ATELIER DES ECRITS	DOCUMENTATION / ATELIER DES ECRITS	DOCUMENTATION / ATELIER DES ECRITS	
17H	Bilan de journée	Bilan de journée	Bilan de journée	Bilan de journée	

ECHANGES ET COMMUNICATION

SERVICE DES MISES EN RELATION

RESPONSABLE GENERAL (Classe à classe) :

Philippe GALLIER - 27310 BOUQUETOT

RESPONSABLES SPECIFIQUES :

- *Correspondance naturelle :*

Brigitte GALLIER - 27310 BOUQUETOT

- *Echanges de journaux scolaires :*

Joël BLANCHARD - BP 12 - 85190 AIZENAY

- *Correspondance télématique :*

Roger BEAUMONT - Ecole - 69290 POLLIONNAY

- *Correspondance Vidéo :*

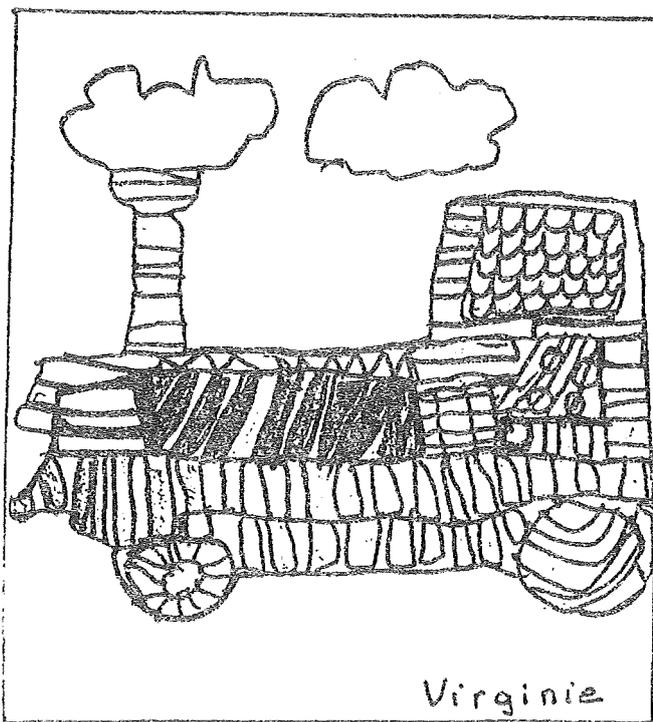
Jean-Luc SERRES - 24230 ST ANTOINE DE BREUILH

- *Correspondance Internationale :*

Christian MONTCRIOL - 15 Lotissement Les Escléaouvéoux - 83210 BELGENTIER

- *Correspondance en Esperanto :*

Emile THOMAS - 17 rue de l'Iroise - 29200 BREST



SERVEUR

ECHANGES ET COMMUNICATION Pédagogie FREINET Association Loi 1901

L'Association "Echanges et Communication - Pédagogie Freinet" propose à ses adhérents, pour l'année scolaire 1992/1993, un service de correspondance télématique comprenant :

- des B.A.L. adultes;
- des B.A.L. Classes.

ATTENTION : pas d'échanges possibles entre les deux messageries !

La cotisation pour l'année scolaire 1992/1993, qui donne droit à l'ensemble des services, a été fixée à 250,00 F pour les adultes et à 50,00 F pour les classes.

Pour toute ouverture de B.A.L. (adulte ou classe), envoyez la fiche d'adhésion ci-dessous en y joignant un chèque (250,00 F adulte, 50,00 F classe), libellé au nom de "Echanges et Communication - Pédagogie Freinet" à :

✉ *Roger BEAUMONT - Ecole Publique - POLLIGNAY*

Pour un mandatement administratif, demander une facture à :

✉ *TETU Jean-Pierre - Ecole - 76640 CLIPONVILLE - Tél : 35-96-76-88*

ECHANGES ET COMMUNICATION
Pédagogie FREINET
Association Loi 1901

NOM : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Tél. : _____

Je, soussigné : _____

adhère à l'Association " Echanges et Communication - Pédagogie Freinet " pour l'année scolaire 1992/1993 et demande à bénéficier du service de correspondance télématique ADULTE proposé par l'Association.

POUR UNE DEMANDE DE B.A.L. CLASSE

Nom de l'Ecole : _____

Adresse de l'Ecole : _____

Niveau de classe et effectif : _____

Nom du Maître responsable : _____

Eventuellement, nom de sa BAL Adulte : _____

Joindre un chèque de 50,00 F à l'ordre de "E & C - P.F."

A : _____ le : _____

Signature

Ci-joint un chèque de F : par CCP ou C.B.

à adresser à : BEAUMONT Roger - Ecole Publique - 69290 POLLIGNAY

ABONNEMENT 92/93*le nouvel*
EDUCATEUR

Si vous étiez abonné, en 91/92, à l'une des revues PEMF, n'utilisez pas ce bulletin pour vous réabonner. Attendez de recevoir le bulletin spécial de réabonnement.

ADRESSE DE LIVRAISON
En capitales.
Une seule lettre par case.
Laisser une case entre deux mots.

Nom

Prénom

Adresse

Code postal

Commune

Pays

D 075

S'abonne à :	Qté	Code	TARIF (1) France	Montant
<i>Le Nouvel Educateur</i> (10 numéros)		5331	230 F	
			TOTAL	

(1) Tarif valable jusqu'au 31 mai 1993.
Tarif étranger sur demande.

REGLEMENT : doit être joint, excepté dans le cas de facturation à un libraire, un établissement, une mairie ou un organisme public.

Date :

Signature :

Montant

- par chèque bancaire libellé à PEMF
 par CCP sans indication de numéro de compte

PEMF - 06376 MOUANS-SARTOUX CEDEX**BON DE COMMANDE**

NOM : _____ Prénom : _____

ADRESSE : _____

COMMANDE :

" Réussir par l'Ecole " à 90,00 F _____ ;
(Actes du 2e Salon des Apprentissages de Nantes)

" Echec à l'illétrisme " à 26,00 F _____ ;
(Actes du Colloque ICEM/ E.N. des Batignoies)

Plaquette Lecture à 20,00 F _____ ;
(Colloque AFL/Mouvement Pédagogiques)

TOTAL _____ ;

Dédution 20 % pour G.D. ou Secteurs _____ ;

MONTANT DU CHEQUE :

à adresser à :

Secrétariat ICEM - Mme MORIVAL - 18 rue Sarrazin - 44000 NANTES

LIVRETS SCOLAIRES NEW LOOK

Fin mai 92, l'arrivée dans les écoles des nouveaux livrets scolaires provoquait le message suivant, de C. Guihaumé, sur Acti :

"Annoncés par la Loi d'Orientation, les livrets scolaires new-look arrivent dans une débauche de papier non recyclé et coûteux.

Avec cette évaluation visée par le Directeur des Ecoles, la politique éducationnelle tape à l'oeil et bidon continue. Doit-on miser sur l'inertie des instits pour espérer un boycott de ce type d'évaluation?

Ou doit-on la cautionner?

C'est ce type de question qui va nourrir les discussions de récréations.. Resterons-nous sur notre montagne ? "

▶▶▶▶▶ POUR FAIRE LE POINT (de Patrick ROBO) :

Je lance une étude, sommaire pour l'instant, sur l'utilisation des LIVRETS SCOLAIRES envoyés par le Ministère dans les écoles.

1 - Utilises-tu ces livrets de l'élève : OUI / NON

2 - Les utilises-tu tels quels, ou autrement ? _____

3 - Si autrement, comment ? _____

4 - Tes remarques, critiques, conseils, etc ...: _____

5 - Ton nom et ton adresse (si tu désires participer à la suite de l'étude) : _____

A renvoyer à :

Patrick ROBO - 24 rue Voltaire - 34500 BEZIERS



DROITS DE L'ENFANT

LOIS - ACTIONS

(Jean LE GAL - Extrait d'une intervention à un colloque sur les rythmes de vie de l'enfant.)

Je voudrais évoquer une liberté à laquelle je tiens; c'est une liberté souvent malmenée, réglementée, contrôlée, et que les enfants de ma classe de perfectionnement, experts en la matière, habiles à contourner les interdits des autorités compétentes, avaient nommé :

le LIBRE - PIFI

car il y va ici à la fois d'une liberté fondamentale de la personne (la liberté d'aller et venir) et du droit à satisfaire un besoin physiologique... souvent urgent... malgré la persévérance des mamans à enseigner la prévoyance - mieux vaut prévenir que guérir- et l'autonomie... qui est d'autant plus appréciée qu'elle est précoce; savoir utiliser seul et librement son petit pot est une marque de l'humanité, chère à notre ami Jacquard.

Du temps des rois, les belles dames savaient aussi utiliser librement et discrètement leurs bourdalous pendant les longs sermons. Cela leur évitait de déranger l'assistance comme ces enfants qui, au milieu du discours magistral -j'allais dire du prêche pédagogique- s'agitent sur leur banc et lèvent la main : « Maître ! Maîtresse ! Est-ce que je peux aller faire pipi ? Est-ce que je peux ? », car l'autonomie et la liberté appréciées des mamans, a disparu de l'école.

Donc, nous avons cherché au Conseil de notre classe-coopérative comment exercer cette liberté, en posant ensemble des limites à respecter, liées aux nécessités des activités d'apprentissage, de l'organisation du temps et des espaces scolaires, du droit de chacun à exercer cette liberté, etc ... Nous avons constaté l'impossibilité de concilier la liberté d'aller seul aux toilettes de la cour et la réglementation de surveillance imposée par le Règlement Départemental des Ecoles Élémentaires et Maternelles Publiques :

TITRE 5 - SURVEILLANCE

5.1 - DISPOSITIONS GENERALES

La surveillance des élèves doit être continue et leur sécurité doit être constamment assurée en tenant compte de l'état et de la distribution des locaux scolaires et de la nature des activités proposées, qu'elles se situent ou non à l'intérieur de ces locaux.

J'ai décidé de me mettre en infraction avec le règlement, de commettre une faute professionnelle, d'engager ma responsabilité (et celle de l'Etat en vertu de la loi de 1935), afin de permettre aux enfants d'exercer le droit à la satisfaction d'un besoin naturel, sans avoir à en demander l'autorisation... comme des adultes, quoi !

"L'enfant est de la même nature que l'adulte." Une fois encore, nous retrouvons l'invariant pédagogique No 1 de C. Freinet.

Je ne suis pas le seul, des milliers d'institutrices et d'instituteurs le font... Refuser l'autorisation revient parfois à prendre le risque d'un "pipi-culotte" humiliant et fort peu apprécié des parents, comme en témoigne cette lettre reçue par une collègue :

Madame
Je vous fait ce mot car je suis
pas content après vous
car mon fils il ma
dit que vous l'empêché
de faire pipi car si je
me derange, sa va p'été
je vous garantie

J'ai aussi, un jour, décidé de tenter de faire changer ce règlement qui non seulement entrave le "libre-pipi", mais empêche l'organisation d'activités en autonomie, ces moments où une équipe d'enfants, sous la responsabilité d'un de leurs, travaille seule dans un atelier, à la bibliothèque, au jardin scolaire, dans la classe durant les récréations... ces moments où une équipe d'enfants mène une enquête dans l'école ou hors de l'école... bref, ces moments où les enfants, dans un contexte de décision et de contrôle démocratiques où il faut rendre des comptes, apprennent l'exercice de la liberté et de la responsabilité, l'exercice de la citoyenneté dont parle aujourd'hui la Loi d'Orientation.

J'ai donc fait un rapport au ministre de l'époque, Alain SAVARY, qui l'avait d'ailleurs demandé au Comité Directeur de l'ICEM... en vain ! J'ai recommencé avec J.-Pierre CHEVENNEMENT... puis avec Lionel JOSPIN... en vain ! J'ai proposé à J.-Marc AYRAULT, député-Maire de Nantes, de lui poser une question écrite. Là, il y a eu, au moins, une réponse...

Paris, le - 2 NOV. 1990

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur les problèmes de surveillance des élèves dans les écoles élémentaires en rappelant une note de M. LE GAL, responsable de l'Institut Coopératif de l'école moderne.

Les dispositions de la circulaire n° 86-018 du 9 janvier 1986 portant directives générales pour l'établissement du règlement type départemental des écoles maternelles et élémentaires sont toujours en vigueur. Elles prévoient que la surveillance des élèves doit être continue et que leur sécurité doit être constamment assurée en tenant compte de l'état et de la distribution des locaux scolaires et de la nature des activités proposées qu'elles se situent ou non à l'intérieur de ces locaux.

Dans certains cas cependant, il est admis que les élèves peuvent se déplacer sans accompagnateur à l'intérieur des locaux scolaires (pour se rendre par exemple dans les locaux des bibliothèques centres documentaires).

Il appartient alors aux directeurs d'école de prendre les décisions appropriées étant entendu que l'instituteur responsable de la classe doit savoir constamment où se trouvent tous ses élèves.

Lionel JOSPIN

*Le Ministre d'Etat
Ministre de l'Education Nationale
de la Jeunesse et des Sports*

"Dans certains cas, il est admis que des élèves puissent se déplacer sans accompagnateur à l'intérieur des locaux scolaires" : Enfin ! Une avancée ! Le début de la fin d'un règlement fondé sur une logique de surveillance d'enfants à protéger.

OUI, mais c'était une avancée au rythme du tango, dont notre ami André De Peretti dit qu'elle est chère aux Pouvoirs Publics en France : deux pas en avant, un pas en arrière ! Le 9 janvier 1992, l'Inspecteur d'Académie, après avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale de la Loire Atlantique, signe l'arrêté qui fixe le nouveau "Règlement Départemental des Ecoles Élémentaires et Maternelles Publiques du Département de la Loire Atlantique" (Cet arrêté d'ailleurs ne fait que reprendre les termes du décret du 6 septembre 1990) : aucune trace de la possibilité indiquée par le Ministre Lionel JOSPIN à J.-Marc EYRAULT. Il est bien question de :

"5.4.1. - Rôle du Maître

Certaines formes d'organisation pédagogique nécessitent la répartition des élèves en plusieurs groupes, rendant impossible une surveillance unique..."

mais chaque groupe est confié à la surveillance d'...

"Intervenants extérieurs (animateurs, moniteurs d'activités physiques et sportives, parents d'élèves, etc ...), sous réserve que :

- le maître, par sa présence et son action, assume de façon permanente la responsabilité pédagogique de l'organisation et de la mise en œuvre des activités scolaires;
- le maître sache constamment où sont tous ses élèves;
- les intervenants extérieurs aient été régulièrement autorisés ou agréés conformément aux dispositions des paragraphes 5.4.2 et 5.4.4 ci-dessous;
- les intervenants extérieurs soient placés sous l'autorité du maître."

Le Ministre ne connaît sans doute pas les pratiques réelles des écoles. Son objectif est certainement de faciliter le travail de ses instituteurs, alors je vais tenter de le renseigner.

En Mars 1992, je propose donc à M. LE GUINER, Inspecteur d'Académie, d'envoyer une enquête aux

instituteurs du département sur la surveillance, les déplacements et les activités en auto-discipline.

"2 - SURVEILLANCE, DEPLACEMENTS ET ACTIVITES

Dans son titre 5, SURVEILLANCE, le Règlement Départemental des Ecoles Élémentaires et Maternelles de Loire Atlantique, du 09/01/1992, stipule :

5.1 : DISPOSITIONS GENERALES : la surveillance des élèves doit être continue et leur sécurité doit être constamment assurée.

5.4 : PARTICIPATION DE PERSONNES ETRANGERES A L'ENSEIGNEMENT :

5.4.1. : Rôle du Maître : Certaines formes d'organisation pédagogique nécessitent la répartition des élèves en plusieurs groupes rendant impossible une surveillance unique..."

Ce chapitre prévoit le rôle du Maître qui est alors "déchargé de la surveillance des groupes confiés à des intervenants extérieurs". Le règlement départemental ne prévoit pas le cas où des groupes d'enfants travaillent ou se déplacent seuls, donc en dehors de la surveillance d'un adulte. Or, tous les enseignants savent que c'est là une pratique courante quotidienne, liée à l'évolution de l'organisation pédagogique (BCD, activités d'ateliers durant des récréations, utilisation de locaux vides pour des travaux de groupe, etc...). Chaque jour aussi, des enfants sortent des classes pour aller aux toilettes, seuls. D'autres sont chargés de faire passer des cahiers ou d'autres objets d'une classe à l'autre.

J'ai déjà attiré l'attention de trois Ministres de l'Education Nationale sur la contradiction entre la réglementation de surveillance et les pratiques de l'école, ainsi que sur l'impossibilité de mettre en oeuvre une formation progressive individuelle et collective à la responsabilité et à la citoyenneté si, à aucun moment, les enfants ne peuvent être en situation légale d'autodiscipline.

Il existe deux textes qui permettent l'autodiscipline à l'école élémentaire. Ils datent de 1963 et 1969. Les conditions de vie scolaire ont changé depuis. La France a ratifié la Convention Internationale des Droits de l'Enfant et a commencé à y ajuster ses textes pour les Collèges et les Lycées. Je pense qu'il faut aussi les revoir pour les écoles maternelles et élémentaires : permettre l'exercice de la liberté tout en garantissant la protection des enfants.

Dans un premier temps, notre groupe de recherche souhaite recenser les moments et les lieux où les enfants sont seuls dans l'école, sur le plan d'un département, la Loire Atlantique, afin d'attirer l'attention du Ministère sur la nécessité de modifier ses textes réglementaires.

Nous vous demandons donc de bien vouloir répondre à notre questionnaire :

1 - Dans votre école, des enfants travaillent seuls, sans la présence d'un adulte : OUI NON

Si oui : - Pour quelles activités ? _____

- Dans quels lieux ? _____

- En moyenne, cela concerne combien d'enfants dans une journée ? _____

- Avez-vous institué des règles pour ces activités ? _____

2 - Pendant les récréations, des enfants peuvent-ils avoir des activités seuls ? OUI NON

- Quelles activités ? _____

- Dans quels lieux ? _____

- Avez-vous un règlement des récréations ? _____

3 - Des enfants se déplacent-ils seuls dans l'école ? OUI NON

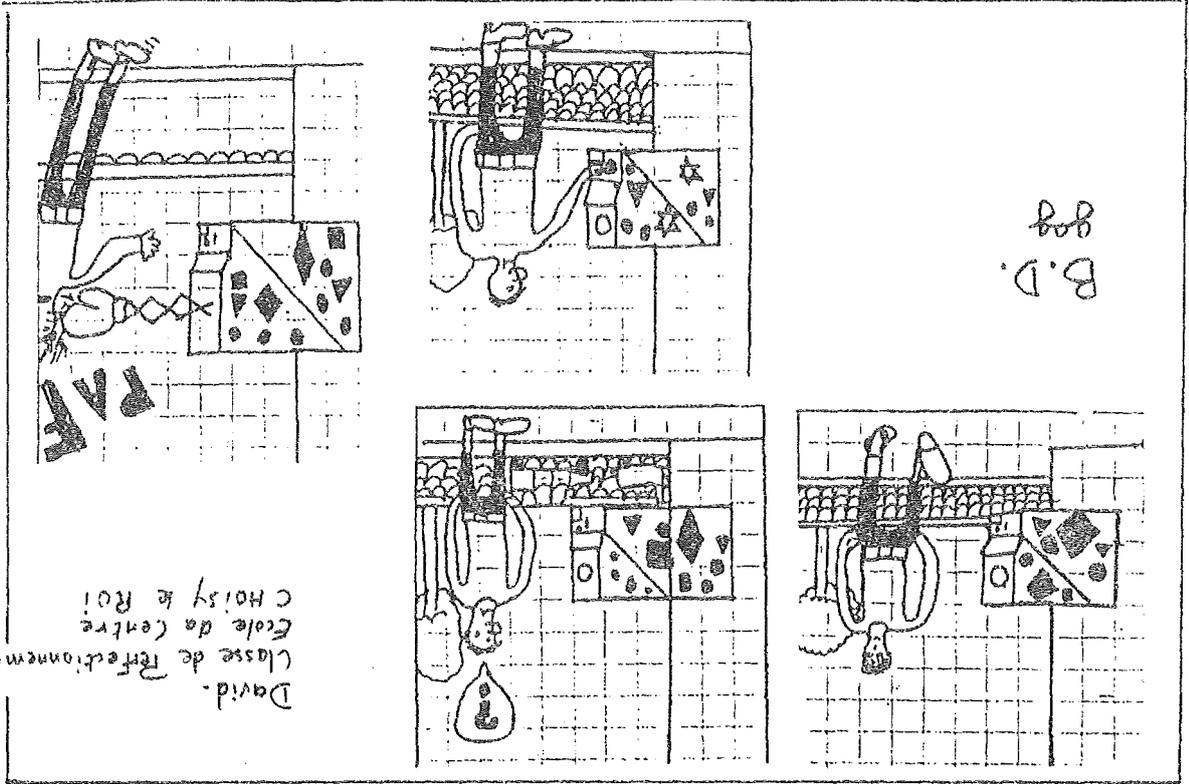
- Pour quels motifs ? _____

- Y a-t-il une règle pour aller aux toilettes ? _____

4 - Quelles propositions faites-vous pour un changement de la réglementation afin qu'elle permette une organisation pédagogique mieux adaptée à l'évolution des objectifs assignés par la Loi d'Orientation ?

5 - Si vous avez mis en place une organisation nouvelle des déplacements et des activités dans votre école, pourriez-vous nous en faire part ? "

Jean le Gal.



B.D.
gog

David.
Classe de Perfectionnement
Ecole da Centre
Choisy le Roi

UN CHIEN
TROUVE

D'UN CHIEN 10 ANS . KAKEL, KOKKED,
CHAKALA ET ABDELHADER ONT TROUVE UN
CHIEN BERGER ALLEMAND DANS LA CITE DES
CENT VINGTS. ILS ONT NOURRI LE CHIEN. ILS
L'ONT MIS DANS UN GARAGE. GAKKALA Y A
INSTALLE UNE AKPOULE. ILS ONT COUPE UNE
CORDE. ILS L'ONT ATTACHEE AU COLLIER DU
CHIEN. ILS SONT PARTIS SE PROMENER AVEC
LUI DANS UN PARC. DEUDI 14 ANS. RACHID A
OUVERT LA PORTE DU GARAGE ET LE CHIEN
S'EST SAUVE.

BADRIA B

Badria
Classe de Perfectionnement
Ecole Jean Huce
Choisy le Roi

ABONNEMENT - COMMANDE de DOSSIERS

		Nbre	Total
ABONNEMENT A CHANTIERS - 10 numéros - 250 p. Prix : 120 F			
No	DOSSIERS DISPONIBLES	Prix	Port
4	Construisez vos outils	10 F	9 F
7	Marionnettes-Théâtre d'ombres	15 F	12 F
14	Fichier Général Entraide Prat.	30 F	16 F
15	Magnétoscope en S.E.S	15 F	12 F
16	Communauté Educative	15 F	12 F
19	Enfants de Migrants	30 F	16 F
20	Evaluation en classe coop.	20 F	9 F
21	Ens Spécialisé et Intégrations	30 F	9 F
22	Stratégies d'Intégrations	30 F	9 F
23	Moins d'écrits vains,...	30 F	9 F
24	Evaluations Outils	40 F	16 F
Réductions pour achat en nombre (cf ci dessous) Pour T.O.M et Etranger : complément de port à reception.			
SOUTIENS A L'ASSOCIATION ET A SON BULLETIN. Merci.....			
Facture en 3 ex. (+5 F).....			
Réduction pour achat en nombre :			
3 ou 4 dossiers Réduction de 10F		NET
5 ou 6 dossiers Réduction de 25F		A
7 ou 8 dossiers Réduction de 50F		PAYER
9 dossiers ou plus	.. franco de port		

A SERVIR A (nom et adresse précise)

	PAIEMENT à l'ordre de A.E.M.T.E.S. CCP 915.85 U LILLE
	Bulletin à renvoyer à Didier MUJICA 18 rue FERREE ASNIERES 18000 BOURGES

ASSOCIATION ECOLE MODERNE DES TRAVAILLEURS DE L'ENSEIGNEMENT SPECIAL

La Commission Enseignement Spécialisé de l'I.C.E.M (Institut Coopératif de l'Ecole Moderne - Pédagogie Freinet), déclarée en Association Ecole Moderne des Travailleurs de l'Enseignement Spécial, organisée au niveau national en structures coopératives d'échanges et de travail, a pour objectifs :

- la lutte permanente contre les pratiques ségrégatives dans l'institution scolaire
- la réflexion sur les pratiques pédagogiques et leur adéquation aux difficultés des enfants et à leurs besoins dans la société actuelle
- la recherche de solutions pour pallier les carences du système éducatif
- la formation des praticiens

CHANTIERS

CHANTIERS est le bulletin coopératif d'échanges et de réflexions de la Commission Enseignement Spécialisé. Il est élaboré à partir des apports des lecteurs et des travailleurs des circuits d'échanges.

L'abonnement comprend douze numéros (soit environ 250 pages).

Pour tout contact :

Janine CHARRON
27, rue du Collège
72200 LA FLECHE

Articles pour chantiers :

Michel LOICHOT
31, rue du Château
77100 NANTEUIL LES MEAUX

Directeur de la Publication: D. VILLEBASSE - 35 rue Neuve - 58268 TOURCOING
Commission Paritaire des Papiers et Agences de Presse n° 58950
Imprimerie Spéciale: Ecole Célestin Freinet - IMP Clair Jolie -

68876 - LAMURE S/ AZERGUES